



L'EMPLOI ET LA PAIE DES INTERMITTENTS DANS LE SPECTACLE VIVANT

Par Sarah CALVEZ,
Administratrice de production et consultante chez AVEC – Laboratoire Pratique sur l'organisation socioéconomique des équipes artistiques.

Objectifs de la formation

Comprendre et approfondir les mécanismes de la paie des intermittents du spectacle, du contrat de travail à l'établissement de la fiche de paie et aux déclarations sociales.

Profils concernés et pré-requis

Tout salarié du domaine culturel ou toute personne intermittente ayant des fonctions relatives à l'administration ou à la production et souhaitant se former à l'emploi des personnes répondant au régime de l'intermittence.

Programme

- le régime de l'intermittence
- les métiers du spectacle, les conventions collectives
- les types de contrat : le contrat d'usage, le CDI
- les types de salariés : fonctionnaire, étranger, retraité, enfant
- les formalités liées à l'embauche, l'établissement du contrat de travail
- le bulletin de paie et les documents de fin de contrat (les cotisations sociales, plafonds et tranches)
- la fixation du salaire et mode de rémunération
- les caisses particulières : CMB, congés payés, Pôle Emploi Services
- la durée du temps de travail (les heures supplémentaires, la cas particulier de l'artiste, la mensualisation)
- les frais professionnels / l'abattement pour frais professionnels des artistes
- le GUSO
- la simplification et la dématérialisation

Informations pratiques

La formation se déroulera sur 2 jours, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (soit 14h).

En fonction du nombre d'inscrits elle aura lieu dans les locaux de Filage : 7b rue de Trévisse à Lille, ou dans une autre structure lilloise (à déterminer).

Modalité de suivi : feuille de présence signée par demi-journée

Modalités pédagogiques : exposés théoriques et exercices pratiques

Modalité d'évaluation : QCM et/ou évaluations orales

Taille du groupe : entre 4 et 12 personnes

Sanction : attestation de stage délivrée à l'issue de la formation

Coût de la formation :

440 HT + 88€ (TVA 20%) = 528€ TTC

PRISE EN CHARGE – FINANCEMENT

Si vous êtes salarié permanent (CDI ou CDD) d'une entreprise du secteur spectacle vivant : informez votre employeur et prenez contact avec l'AFDAS www.afdas.com

Si vous êtes salarié permanent (CDI ou CDD) dans le secteur de l'animation ou de l'économie sociale et solidaire : informez votre employeur et prenez contact avec UNIFORMATION – www.uniformation.fr

Si vous êtes intermittent du spectacle : prenez contact avec l'AFDAS - www.afdas.com

Si vous êtes à la recherche d'un emploi (hors intermittents) : votre conseiller POLE EMPLOI étudiera avec vous les possibilités de prise en charge de votre formation

Si vous travaillez en collectivité territoriale : prenez contact avec votre conseiller ressources humaines en charge du plan de formation de la collectivité.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Anne-Sophie MELLIN - 03 20 47 81 72 – formation@filage.fr

FILAGE – 7b rue de Trévis, Lille (59) – N° de déclaration d'activité: 31.59.05993.59 – Siret : 449 038 330 000 48 – APE:9001Z

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DU PROGRAMME DES FORMATIONS SUR WWW.FILAGE.FR